



LIBERTE DE PRESSE EN PERIL :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : LIBERATION DE VÉRITÉ NKEMBE,
JOURNALISTE À LA RADIO TOKOMI WAPI, UNE STATION PRIVÉE DE KABINDA
DANS LA PROVINCE DE LOMAMI

Communiqué de presse REDHAC Coalition pays-RDC n°0096/27/02/2026



Douala- Lomami, le 27 février 2026 : le REDHAC et sa Coalition-pays-RDC ont été informés de la libération de Vérité Nkembe, journaliste à Radio Tokomi Wapi, station privée émettant à Kabinda de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR/Lomami).

En rappel

Le 06 février 2026, le journaliste a été convoqué par l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) de la Lomami, sous la supervision de son directeur provincial. L'interrogatoire qui a suivi portait sur une émission diffusée le 29 janvier 2026, intitulée « Éveil des consciences ». Durant ce programme, le journaliste Vérité Nkembe et ses auditeurs avaient exprimé de vives critiques concernant une nouvelle mesure imposée par l'Inspection principale provinciale de l'enseignement de Lomami 1.

Cette mesure obligeait les parents d'élèves de 8ème des humanités à payer 15.000 Francs congolais, environ 6,5 dollars pour la prise de photos de passeport.

Suite à cet interrogatoire, Vérité Nkembe a été inculpé d'incitation des élèves à la désobéissance ; et il lui était reproché de saper l'honneur des autorités provinciales. Par conséquent, il a été placé en détention provisoire.

Le 7 février 2026, il a été libéré moyennant le versement d'une caution de 350.000 Francs congolais.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition pays-RDC :



- Prennent acte de la libération de Vérité Nkembe, journaliste à Radio Tokomi Wapi et dénoncent fermement cet acte qui porte atteinte au droit fondamental d'informer et d'être informé, garanti par la loi ;
- Remercient toutes les parties prenantes qui se sont toujours mobilisées pour dénoncer cette arrestation arbitraire qui traduit une violation flagrante de la liberté d'expression librement ratifiée par la RDC.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition pays-RDC saisissent cette occasion pour encourager le Gouvernement de la RDC à :

- Œuvrer à la libération de tous les autres journalistes incarcérés dans les prisons de la RDC ;
- Respecter la loi portant : « Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains » promulguée le 30 octobre 2023 par le Président de la République.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org

REDHAC : Coalition-PAYS-RDC
Coordonnateur : (+243) 999914958

We Defend